

Lawrence Hill
UN GESTE DICTÉ PAR L'AMOUR
VIE ET MORT DE DONNA MAE HILL
Traduit de l'anglais par Carole Noël
Montréal, Éditions de la Pleine Lune, coll. « Plume », 2019, 64 p.

Hans-Jürgen Greif
Université Laval

Le récit de la mort de Donna Mae Hill, décédée le 17 mai 2018 dans une chambre de la Fondation Eternal Spirit à Liestal, à quelques kilomètres de Bâle, en Suisse, est une lecture obligée si l'on veut mesurer le parcours et l'évolution du projet de loi C-14 du gouvernement fédéral canadien de 2016. Il me semble superflu de reprendre les détails entourant ces modifications, je préfère indiquer quelques analyses qui ont été présentées dans cette rubrique¹. L'auteur, écrivain célèbre, est le fils de Donna Mae Bender-Hill. Il est très au fait du désir de sa mère qui cherche la mort pendant les dix dernières années de sa vie². Dans ce livre, où les pensées de l'écrivain et les accomplissements d'une femme d'exception alternent avec des photos éclairantes de sa mère et de sa famille, Lawrence Hill (« Larry » pour les intimes) rend compte des circonstances qui ont obligé sa mère à entreprendre un long périple dont l'aboutissement est une maison d'un village suisse.

Sociologue de formation, issue d'une famille blanche, Donna Mae Bender fait fi des traditions républicaines et épouse l'Afro-Américain Daniel Hill après des

¹ Voir Jocelyne Saint-Arnaud, *Soins de fin de vie : qui décide ?* ; Réjean Boivin, *Désarroi devant la mort. L'épreuve de la finitude* ; Audrey Deveault et Michaël Lessard, *Mourir au XXI^e siècle : Entre corporalités et technologies* ; Eberhard Jüngel, *La mort* ; Luce Des Aulniers, *Le temps des mortels* et *Le choix de l'heure*, etc.

² L'écrivain canadien Lawrence Hill est né en 1957. Il est notamment l'auteur d'*Aminata* (« The Book of Negroes », 2007 [traduction française de Carole Noël en 2012]) ; *Le sang, essence de la vie* (« Blood : The Stuff of Life », 2013 [2014]) ; *Le Sans-papiers* (« The Illegal » 2015 [2016]). Son premier roman, *Un grand destin* (*Some great thing* (1992, réédité en 2012, a été traduit par Robert Paquin en 2012), et a été publié, comme tous les titres de l'auteur en langue française, aux Éditions de la Pleine Lune.

études au collège privé d'Oberlin, la première institution états-unienne à admettre femmes et Noirs (1835). Donna et son mari mènent pendant toute leur vie un combat commun pour les droits civiques. Le couple émigre au Canada et s'établit à Don Mills, en Ontario. Déjà, pendant les années 1980, Donna fait partie de l'organisation *Dying with dignity*; une décennie plus tard, elle et son mari rédigent des testaments dans lesquels ils refusent l'acharnement à prolonger la vie à l'aide de machines. Cependant, plus tard, quand il souffre gravement de multiples maladies, Daniel se rétracte et opte pour « l'aide médicale autant que possible ». Pendant dix ans — il meurt en 2003 —, sa femme prend soin de lui. Cette période l'épuise au point où elle demande, en 2011, à Lawrence et à son frère Dan qu'ils l'aident à mourir. Ils refusent, avec raison : à l'époque, le suicide assisté était passible de quatorze ans de prison. Tous deux préfèrent qu'elle mette fin à sa vie « comme elle le souhaite », en espérant que le gouvernement fédéral canadien amendera sa Loi sur l'aide médicale à mourir et la rendra moins restrictive. Comme on sait, la révision de cette loi mettra des années à devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

Donna tente trois fois de se suicider, même en s'exposant au froid, au plus profond de l'hiver. Quand elle en parle à l'un des médecins suisses le jour de sa mort, ce dernier lui demande : « Aviez-vous oublié l'alcool ? Si vous en buvez beaucoup, la mort vient plus rapidement. » À quoi Donna répond, détendue et en riant : « Je vais m'en souvenir la prochaine fois. » Une réplique qui reflète bien son caractère visant toujours l'essentiel. N'oublions pas qu'elle a longtemps œuvré dans le *Labor Committee for Human Rights* de Toronto et qu'elle a joué un rôle important en forçant le gouvernement ontarien à légiférer pour empêcher la discrimination envers des minorités visibles. Son livre *A Black Man's Toronto, 1914-1980: The Reminiscences of Harry Gairey* (1980) n'a pas pris une once de poussière, tout comme celui de son mari, *The Freedom-Seekers: Blacks in Early Canada* (1981).

Ensemble, ils ont fondé l'Ontario Black History Society, gérée (même si elle restait discrète) par Donna.

L'auteur nous ramène à Liestal, où les Hill (Donna, Lawrence et sa nièce Malaika) sont accompagnés par le photographe Ruedi Habegger, cofondateur de la Fondation Eternal Spirit. Il est chargé de filmer la mort de Donna, une exigence juridique de l'État suisse : il faut prouver qu'elle-même appuie sur le bouton de l'appareil lui permettant la « Mort volontaire assistée » (MVA, l'équivalent de l'Aide médicale à mourir au Québec, datant de 2021, qui détermine le statut d'aptitude du patient ayant accepté l'AMM par écrit 90 jours avant la date fixée). De plus, on doit lui poser la question suivante : « Pourquoi êtes-vous venue en Suisse ? » Par là, l'État contourne les restrictions de la loi canadienne de 2016, à savoir « une mort raisonnablement prévisible », signifiant que le patient souffre d'une maladie ou d'une infirmité grave et incurable et/ou de douleurs physiques ou psychologiques intolérables. En Suisse, la procédure démontre la prudence des gens d'affaires helvétiques (la mort y est aussi de la *business*) puisque Donna doit fournir une série de certificats, à commencer par celui d'aptitude, signé par son psychiatre, une évaluation médicale par son médecin de famille, un certificat de décès de son mari, une facture de taxes foncières portant l'adresse de son dernier domicile à Toronto, un passeport valide et... beaucoup d'argent, à commencer par un acompte de 13 000 \$, plus 351 \$ pour les certificats de décès suisses. Lawrence Hill, un économiste formé à l'Université Laval, a calculé que le voyage aura coûté 43 000 \$, incluant les frais rattachés à la mort demandés par la Fondation Eternal Spirit, les certificats de décès, la crémation du corps, les billets d'avion, les hôtels et les repas.

Son fils dresse le bilan : sa mère est morte comme elle l'a voulu, sans douleur, rapidement, en moins de 30 secondes, avec 15 grammes de pentobarbital de sodium, « assez pour tuer un éléphant », lui avait affirmé le médecin. Pendant quelques minutes, Donna, son fils et sa petite-fille Malaika ont chanté une chanson de Dan, le

fils musicien qui ne pouvait pas se joindre aux siens, « Hold on » : « So you flung your fist high in the air/But the world remained the same... »³ Tout de suite après la chanson, au moment d'appuyer sur le bouton pour libérer la dose mortelle, elle leur annonce : « Je m'en vais maintenant. »

En alternant son récit entre le passé et le présent, Lawrence Hill nous montre un autre côté de sa mère : depuis l'âge de 37 ans, elle a souffert de graves troubles bipolaires, tout comme sa sœur jumelle identique Dottie qui a préféré vivre en Californie (elle décédera quelques mois après Donna, victime de deux cancers). Pendant sa vie, Donna a dû suivre des cures fréquentes en clinique, la privant de la présence de ses enfants. Ces crises l'ont fragilisée au point où elle voulait s'enlever la vie.

À chaque instant du récit, et sans un mot de trop, se dessinent la vie et l'héritage d'une femme de *virtus* exemplaire — vaillance et courage — et l'amour inconditionnel que lui portent ses enfants et petits-enfants au-delà de sa mort. Dans une chambre d'hôtel à Strasbourg, Lawrence réfléchit, en proie à des sentiments contradictoires : le cœur brisé, il est heureux de l'issue, mais éprouve de la colère parce que « le Canada a laissé tomber [sa] mère. Nul Canadien n'a été plus passionné que Donna Mae Hill. Elle a plongé dans la vie de ce pays comme une immigrante ordinaire qui a adopté le Canada comme une terre promise. [...] Le Canada a refusé à ma mère le droit de mourir dans la dignité dans son propre pays. » Ce qu'il demande, quelques lignes plus loin, est devenu réalité : « Le gouvernement du Canada devrait adopter une loi qui permet aux personnes lucides de mettre un terme à leur parcours. [...] Si nous respectons les droits des autres, nous pouvons prendre presque n'importe quelle décision imaginable sur notre façon de vivre. » Voilà les mots d'un militant éclairé, digne fils de sa mère. Au Canada, les moulins du gouvernement tournent

³ « Tu as brandi ton poing dans les airs/Mais le monde est resté le même... », traduction de Carole Noël.

lentement. Depuis 2018, ce même gouvernement s'est rendu à la demande, en respectant l'égalité des droits entre les citoyens⁴.

⁴ Voir L.C. 2021, c. 2, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir). Les dernières modifications de la loi datent de 2024.